

**CONTRAT DE FORMATION**  
EN VUE DE L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
LES NAVIRES DE PLAISANCE A MOTEUR

Il est conclu entre : ***Aristote GUERIN***

Formation aux Permis Mer et Fluvial  
Certificat Radiotéléphoniste Restreint  
Exploitant :

ADRESSE : 162 rue Paul Arène, 83220 le Pradet

Email : [cfmb83@orange.fr](mailto:cfmb83@orange.fr)  
SIRET 32016521000040  
N° d'Agrément : 083026 / 2008  
Internet : [www.formation-merbleue-83.com](http://www.formation-merbleue-83.com)  
Bateau : *Péistrée II Toulon*

Formateur (S) : **Mr Guérin Aristote**

Permis Côtier et Hauturier n° A/249-91 B/2480-91  
C/3322/PL/91  
Permis C / S / PP 074672

Agrément Formateur 20510. délivré par DDAM du VAR

Et

Mr, Mme, Mlle .....Prénom.....  
Né(e) le : ..... à : ..... (Dép.....)  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Code Postal : .....  
Téléphone : .....  
Représentant légal : Mr, Mme.....Prénom : .....  
Lien de parenté : .....

**UN CONTRAT DE FORMATION** pour la délivrance du **PERMIS** .....  
(Contrat établi en deux exemplaires signés par les deux parties)  
(Avec les conditions générales de vente et de prestations)

### Conditions générales de vente et de prestations

- Qui vous sera remise par votre formateur lors de votre inscription après remise du dossier complet et du règlement de cette formation.
- Les horaires et jours de formation théorique en salle, en fonction de votre assimilation avec un travail personnel de mémorisation en dehors des heures de cours sur documents fournis.
- Les jours et heures de cours pratiques sur l'eau, il faut compter 1 heure de cours collectif (4) élèves a bord du bateau pour les explications générales des objectifs (A, B, C) de votre livret d'apprentissage, puis ensuite des séances pour cumuler 2 (deux) heures minimum obligatoire par élève pour les objectifs partiels (D et E)
- (La validation des épreuves n'étant pas laxiste ce temps peut être augmenté (heures supplémentaires))
- Vous autorisez le responsable l'école de navigation à faire les saisies informatiques nécessaires à votre inscription auprès des Affaires Maritimes pour réserver la date et la place de votre examen.

### **1 – Inscription :**

**Toute inscription implique le versement de frais de service fixés à 20 €uros, non remboursables en cas d'annulation**, le versement à titre d'acompte par le client, d'une somme égale à 25% minimum du prix total du stage ; **le règlement du solde intervenant 8 (huit) jours avant la date de l'examen théorique.**

**Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé le contrat, il ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement de l'acompte versé.**

### **2 – Programme et contenu de la Formation:**

A) - Cette formation comporte une partie théorique basée sur la réglementation maritime en vigueur : balisage des côtes, règles de barre et de route, les feux et marques des navires, les règles de navigation et de sécurité, les signaux phoniques et lumineux , la réglementation relative au titre de conduite, l'organisation du sauvetage en mer, les règles de pratique des activités ludiques ( ski, engin tracté) la notion d'autonomie de carburant, la protection de l'environnement, les notions élémentaires de météorologie, de sécurité incendie à bord, l'initiation à la lecture de la carte marine, les règles d'utilisation des écluses maritimes.

Cette formation est sanctionnée par un examen sous forme de QCM électronique de 25 questions avec une tolérance de 4 erreurs au maximum.

En cas d'échec à cet examen, un complément de formation peut être sollicité contre règlement d'une prestation de ..... € **Par heure de cours supplémentaire.**

B) - Une formation pratique portant sur la conduite du navire avec les différentes manœuvres et connaissances requises pour assurer votre sécurité et celle des autres :

- Savoir gérer l'équipage (sécurité, port du gilet, utiliser les moyens de signalisation, d'incendie, de voies d'eau, de communication)
- Avoir la maîtrise du navire dans ses évolutions, sa vitesse, sa route, la capacité d'évaluer les dangers d'un environnement ou des conditions météorologiques, connaître les capacités manœuvrières de son navire, gérer la propulsion marche avant, point mort, marche arrière, doser le régime moteur.
- Etre capable d'appareiller après avoir vérifié les pleins, les niveaux, le matériel obligatoire en fonction de la navigation, prendre la météo, quitter un quai ou un mouillage, prévoir sa route, pouvoir agir en cas de voie d'eau ou de début d'incendie, de panne de moteur.
- Etre capable de prendre un coffre, de mouiller en choisissant l'emplacement de mouillage, de vérifier la tenue du mouillage par des alignements, de naviguer en suivant un alignement par l'avant ou par l'arrière.
- Etre capable de se mettre à quai, d'amarrer correctement le navire,

- Etre capable de récupérer une personne tombée à l'eau, de mettre en œuvre les moyens adaptés, surtout de le faire en toute sécurité pour celui qui est dans l'eau, mettre au point mort lors de la chute et de la récupération.

### **3 – Lors de l'inscription des pièces administratives vous sont remises :**

- Une demande d'inscription à remplir par vos soins et à signer,
- Un Certificat médical à faire remplir lors de la visite médicale obligatoire ; par un médecin, et compléter de la partie qui vous intéresse avec votre signature.
- Il vous faudra, au retour des pièces administratives remplies, ajouter :
- La fourniture d'une Photo d'identité
- Les timbres fiscaux d'inscription et de délivrance **obligatoire** qui **sont à votre charge pour un total de (98 Euros) 60 Euros + 38 Euros**
- L'achat du livret d'apprentissage **obligatoire** se fait l'école de navigation : coût .... **Euros**
- Pour le complément et l'instruction de votre dossier nous devons procéder à une prise de photo d'identité numérique qui sera conservée dans nos
- fichiers au même titre que le livret de certification ; et pour une durée de 5 (cinq) années au moins.

### **4 – Votre formation fera l'objet d'une planification**

### **5 – Règlement financier de votre Formation :**

Montant de la Formation TTC = ..... **Euros**

Premier versement à l'inscription **(30%) au minimum** = ..... **Euros**

**Versement du solde dès le début des cours et 10 jours au plus tard avant la date prévue de l'examen soit = ..... Euros**

**NB :** Le règlement complet de la formation devra être acquitté dans tous les cas ; avant le début de la formation pratique.

### **6 – Les conditions de résiliation ou de rupture du contrat :**

#### **Par l'établissement :**

Le non respect répété des horaires de cours, l'absentéisme injustifié médicalement ou professionnellement, le non règlement des frais de stage aux dates prévues, peuvent être interprétés comme une dénonciation du contrat ; de ce fait les sommes versées (acompte et frais de service ainsi que le prix du livret d'apprentissage) reste acquises par l'établissement.

#### **Par le Client :**

Pour des raisons médicales graves prouvées par certificat médical qui empêchent l'accès au permis sollicité, pour des raisons de mutation professionnelle avec éloignement géographique important, le remboursement des frais de stage hors les frais de service et le prix du livret d'apprentissage est admis. « Sous condition »

Dans le cas ou la preuve d'un manquement de formation, suite à l'inexécution du programme référentiel, le client doit apporter la preuve de ce fait et le signaler par écrit avec envoi par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais les plus bref à l'établissement formateur, le remboursement des frais de stage hors frais de service et prix du livret d'apprentissage ne seront versé qu'après règlement du litige par la juridiction compétente.

### **7 – Compétence juridique :**

Tout litige né à l'occasion du présent contrat sera porté devant la juridiction compétente conformément aux articles 46 et 48 du nouveau code de procédure civile (Tribunal de Commerce de TOULON)

Fait à TOULON, le.....

.....

Fait à TOULON, le.....

Le Responsable de la Société  
précédent La signature du Client :

Mention manuscrite

« Lu et approuvé, bon pour accord »

